Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20260924-D36_SEPT26-DE

Comité Syndical du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle « Etoile du Lac » de Publier sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués titulaires présents / votants :
BAUD Richard, BENED Régis, BERGER Jean-François, BERNAZ Célia, BLANC Georges, CANDELA Antoine, CAPLOT MICHEL, CONDEVAUX Patrick, COTTET Sophie, DALHEIMER Philipp, DE PROYART Aubert, DEAGE Joseph, DENNE Jean-Claude, DETURCHE Sandrine, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, GIRARD Marie-Pierre, GRANDCOLLOT BENED Joel, GRELEAU Gilles, GRENAT Maryse ; GUICHEN HUCK Johanne, GUILLARD Jean, JACQUIER Charlotte, JAKUMEIT Odile, JULLIARD Maxime, LACHAT Hervé, LOMBARD Gérald, MAGLI Erick, MARULLAZ Aube, MARULLAZ-LEQUEUX Mélanie, MATHIAN Noel, MAXIT Nathalie, MORAND Jean-Claude, RAVALET Emmanuel, SERVOZ Jean-Marie, THOMAS Gil, WALKER James.

Délégués suppléants présents / votants :
LAROCHE Thomas, GIRAUD Dominique, BARATAY Frédéric, BOUCHE Nolwenn, BEARD Patrick.

Absents excusés :
CHUINARD Claire donne suppléance à M. LAROCHE,
GRANDCHAMP Jacques donne suppléance à Mme GIRAUD,
HUBERT Agnès donne suppléance à M. BARATAY,
PARIAT Monique donne suppléance à Mme BOUCHE,
REY Emmanuel donne suppléance à M. BEARD,
GOURREAU Georges donne pouvoir à Mme JACQUIER.
MARTINERIE Catherine donne pouvoir à M. GENOUD.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DENNE
Nombre de titulaires en exercice : 58 délégués
Nombres de délégués titulaires présents : 36
Nombres de délégués suppléants présents : 5
Nombre de pouvoirs : 2
Nombres de votants : 43
Convocation : 18 septembre 2026

Point n°7 – Commission d'appel d'offres – Election de ses membres

Monsieur Michel CAPLOT, Président du SIAC, rapporteur, rappelle qu'en application du code de la commande publique, et conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de mettre en place une commission d'appel d'offres dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L. 1411-5 II du CGCT (commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public).

Cette commission est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir la Présidente du SIAC, Présidente de la commission, et 5 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein).

Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L.1411-5 II a et b du CGCT) sans panachage ni vote préférentiel (article D. 1411-3 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20260924-D36_SEPT26-DE

Conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, préalablement à la constitution de la commission par élection de ses membres c'est-à-dire lors du dernier Comité Syndical du 1er octobre 2026, les membres du Comité ont fixé les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres, ainsi qu'il suit :

- les listes sont déposées auprès du Président, au plus tard en séance, avant la délibération relative à l'élection des membres de la commission ;
- chaque liste peut comporter :
  - ✓ soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),
  - ✓ soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

Les listes doivent indiquer les noms, prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

A ce jour, une liste a été déposée. Elle est constituée des membres titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. DENNE Jean Claude	M. GRELAUD Gilles
M. LACHAT Hervé	M DEAGE Joseph
M. WALKER James	Mme DETURCHE Sandrine
M. GERDIL Frédéric	Mme GRENAT Maryse
Mme MAXIT Nathalie	M. JULLIARD Maxime

Monsieur le Président propose de compléter cette liste par un membre suppléant supplémentaire.

Vu les dispositions du code de la commande publique,
Conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de nommer les membres de la commission d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article L2121–21 du CGCT.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude DENNE

SIAC Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.